

- Fiche technique -
2011 - 2012

ANALYSE THEORIQUE ET APPLIQUEE **Discipline principale, cycle supérieur**

PROFESSEURS (ASSISTANTS)

Claude LEDOUX

Michaël LÉVINAS (*Adriàn BORREDA, Thomas LACOTE*)

Pierre-Albert CASTANET

DUREE DES ETUDES

6 à 8 heures hebdomadaires

- Pour les étudiants admis en classe d'analyse sur concours d'entrée ou sur obtention du certificat B d'analyse instrumentistes mention B ou TB : 2 ans ; une 3^e année peut être consentie à titre exceptionnel.
- Pour les étudiants admis en composition et en direction d'orchestre : l'étudiant peut, avec l'accord du professeur décider d'un cursus en 1 ou 2 ans. Une année supplémentaire peut être accordée en cas d'échec.

OBJECTIFS

Les cours portent sur les grands courants stylistiques et les aspects du langage musical jusqu'à nos jours, étudiés au travers d'œuvres majeures du répertoire musical.

CONTENU

L'enseignement porte sur le répertoire de la musique du XVII^e siècle à nos jours.

CONTROLE CONTINU

Il concerne tous les étudiants et entre pour 40 % dans la note de l'examen final.

1- Commentaires d'écoute réalisés en situation d'examen.

Pour chaque commentaire d'une œuvre ou d'un extraits d'œuvre, 3 écoutes suivies de 40 minutes de rédaction. Durée indicative de chaque écoute : 3 à 8 minutes.

Le contrôle continu aura lieu au cours du 2^e trimestre. Il sera corrigé par les professeurs d'analyse et un correcteur invité. Il sera procédé à la moyenne de deux notes :

- la note du correcteur invité,
- la moyenne des notes des professeurs.

Le thème retenu pour l'année 2011-2012 est : « Du 20^e siècle au passage du 21^e : son, formes et écritures ».

2- Un mémoire qui pourra intégrer une démarche interdisciplinaire (composition, ethnomusicologie, disciplines instrumentales...). Ce mémoire pourra être réalisé lors de la première ou de la deuxième année du cursus d'analyse de l'étudiant. Il sera corrigé par le professeur.

Les étudiants en troisième année conserveront le bénéfice de la meilleure note de contrôle continu sur les deux années précédentes.

EXAMEN FINAL

Epreuves orales :

- Oral « déchiffrage » **lundi 18, mardi 19 juin 2012 / 9h30-18h00 :**

Une brève analyse orale d'une œuvre étudiée après mise en loge (1 heure) avec partition et enregistrement à la disposition du candidat ; deux sujets seront proposés à chaque candidat au début de la mise en loge.

Durée de l'épreuve : 20 minutes (15 minutes d'exposé + 5 minutes de questions du jury sur cette épreuve)

- Oral « exposé » **mardi 19 juin, mercredi 20, jeudi 21 juin 2012 / 9h30-18h00**

Exposé pouvant comporter des exemples musicaux sur un sujet au choix du candidat.

Cet exposé sera accompagné d'un écrit synthétique qui sera communiqué au jury.

Durée de l'épreuve : 55 minutes (40 minutes d'exposé + 15 minutes de questions du jury).

Le sujet de l'exposé sera déposé un mois avant l'examen.

Durée cumulée des épreuves orales : 1h 15 minutes par candidat.

RECOMPENSES

Prix avec mention Très Bien, Bien ou Assez-Bien

Le prix en Analyse entre en compte dans le diplôme de **Musicologie, cycle supérieur** et dans celui de **Culture musicale, 2^e cycle supérieur**.

Pour le détail de ces cursus (contenus et concours d'entrée), voir les fiches techniques *Musicologie, cycle supérieur* et *Culture musicale, 2^e cycle supérieur*.

CONCOURS D'ENTREE 2012-2013 EN ANALYSE THEORIQUE ET APPLIQUEE

Limite d'âge : moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012.

Dates d'inscription : **du 3 janvier au 18 février 2012**, uniquement par Internet (www.cnsmdp.fr)

Les candidats reçus au concours d'entrée en cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Epreuves éliminatoires : lundi 7 mai 2012

- de formation musicale

1- épreuves écrites et orales (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences, relevés de thèmes, lecture rythmique)

Cette épreuve est commune aux concours d'entrée dans les classes d'Histoire de la Musique, Culture Musicale, Esthétique, Analyse théorique et appliquée. Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis pour tous les concours ultérieurs.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'écriture, de Composition, d'Orchestration, de Direction d'orchestre et d'Analyse du CNSMDP ;
- les élèves instrumentistes ayant satisfait à l'examen d'exemption de Formation Musicale au CNSMDP ;
- les titulaires du DE de formation musicale ;
- les titulaires des Certificats d'Aptitude suivants : Formation Musicale, Culture Musicale, Ecriture, Professeur animateur et Directeur.

- de pratique vocale ou instrumentale

Interprétation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre au choix du candidat de 5 minutes maximum.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'instrument d'un CNSM,
 - les titulaires d'un DE ou d'un CA d'instrument ou de chant,
 - les titulaires d'une récompense de 3^e cycle d'un CRD ou d'un CRR, d'un conservatoire d'arrondissement parisien, d'un brevet d'exécution de l'Ecole normale de musique de Paris, ou leur équivalent dans une école à l'étranger, datant de moins de cinq ans,
- Les justificatifs devront être produits lors de l'inscription.

Epreuves d'admissibilité : dimanche 20 et lundi 21 mai 2012

– trois commentaires d'écoute dont un avec partition. Les commentaires pourront être accompagnés de questions sur des points précis d'analyse. Chaque œuvre ou extrait d'œuvre sera diffusé deux ou trois fois. 4h

Les titulaires du Certificat en Histoire de la Musique B (mention B ou TB) sont dispensés de cette épreuve.

– épreuve d'écriture (*mise en loge : 5h*) :

- un chant donné classique ou romantique.

Les élèves ou anciens élèves du CNSMDP en classe d'écriture, Orchestration et Composition, ou les candidats admis dans ces disciplines session 2012 ainsi que les titulaires du Certificat en Initiation à l'écriture B sont dispensés de cette épreuve.

Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis aux candidats pour tous les concours ultérieurs.

Epreuves d'admission : lundi 25 et mercredi 27 juin 2012

– une analyse sur partition d'une œuvre ou d'un fragment d'œuvre orchestrale de langage tonal (*mise en loge : 4h*) comprenant une brève analyse formelle pouvant comporter un schéma et des questions d'analyse harmonique, mélodique ou rythmique.

– une réduction écrite sur deux ou trois portées d'un court extrait de partition d'orchestre

– des questions diverses (par exemple sur les instruments de l'orchestre)

– un entretien avec le jury portant notamment sur le contenu des épreuves écrites.